



COMPTE RENDU MORAL et FINANCIER

des

Exercices 1918-1919 et 1919-1920

A Monsieur le Président et Messieurs les Membres
du Conseil d'Administration de la Fondation
ALPHONSE PEYRAT

Messieurs,

Avant de vous exposer le Compte-rendu du fonctionnement de la Fondation Alphonse Peyrat pendant les exercices 1918-1919 et 1919-1920, je vous prie de me permettre d'exprimer le vif regret que l'état de santé de Madame la Marquise Arconati-Visconti ne lui ait pas permis d'assister aujourd'hui à cette réunion: je suis persuadé d'être votre interprète en exprimant le souhait que son indisposition ne soit que passagère et que l'année prochaine, il nous soit permis de reprendre une tradition qui nous était chère en la priant de vouloir bien entendre chez elle les résultats de l'Oeuvre dont elle a été la noble initiatrice en même temps que la bienfaitrice généreuse, animée de la plus tendre sollicitude.

Les regrets que nous cause son absence nous pénètrent d'autant plus que cette année est en quelque sorte un anniversaire qu'il nous eût été particulièrement agréable de commémorer avec elle. La Fondation

Alphonse Peyrat compte aujourd'hui dix années d'existence.

C'est, en effet, le 1er Janvier 1911, que Madame la Marquise Arconati-Visconti remettait à M. Lépine, Préfet de Police, ce don magnifique de Cent Mille francs, porté quelques jours après à cent cinquante mille francs qui devait être l'origine et pour ainsi dire la base de la Fondation Peyrat.

A ce moment, des événements douloureux avaient retenu l'attention de la population parisienne sur l'esprit de dévouement et d'abnégation dont ne cessaient de faire montre les gardiens de la paix et les inspecteurs de Police à qui incombait la périlleuse mission de veiller, nuit et jour, à la sécurité de la capitale. Madame la Marquise Arconati-Visconti voulut donner à ces braves gens un témoignage tangible de la gratitude de ceux pour lesquels ils se dépensaient sans compter, allant souvent jusqu'au sacrifice de leur vie.

Son geste, qui partait du coeur le plus délicat, devait gagner tous les coeurs. Le peuple de Paris, dont l'âme est si noble et l'esprit si généreux, sous des apparences parfois un peu frivoles, répondit d'un élan unanime, à son généreux appel, et, jetant l'or à pleines mains, montra à ses fidèles serviteurs quels sentiments de reconnaissance et d'affection il nourrissait à leur égard.

Aujourd'hui, tout en ayant réalisé pleinement les intentions de ceux qui nous apportèrent leur concours, nous sommes en possession d'un capital, dont les récents événements ont peut-être diminué la va-

leur nominale, mais qui néanmoins nous assure un revenu annuel s'élevant à plus de quarante cinq mille francs, largement suffisant pour satisfaire aux charges qui peuvent éventuellement nous incomber. La Fondation Alphonse Peyrat est donc assurée de vivre sans craindre d'être obligée d'avoir recours à nouveau à la générosité de ses amis.

Dans les comptes-rendus que j'ai eu l'honneur de vous soumettre pour les exercices antérieurs, je vous exposais que, dans les débuts de la guerre, nous avions eu la satisfaction de constater que le rôle de la police avait été facilité par la sagesse de la population. La mobilisation avait enlevé de Paris un certain nombre d'individus dont la présence était une cause de trouble pour l'ordre public. Malheureusement comme cela était à prévoir, la paix signée, la vie de la capitale a repris sa physionomie d'avant-guerre et les bas-fonds de la population se sont encore accrus d'éléments de désordre: déserteurs, insoumis, étrangers indésirables, gens sans aveu, individus non encore réadaptés à leur milieu et ayant perdu la notion de la nécessité du travail. A ces causes de trouble pour l'ordre social, est venu s'ajouter un état d'esprit qu'on a toujours observé après les crises violentes: l'amour du luxe, de la vie facile, le mépris de l'effort, le dégoût du travail régulier et de l'économie. D'autre part, les caractères, après la longue contrainte de la guerre, ne se pliaient plus aussi facilement à la discipline nécessaire; la vie humaine n'avait plus le même prix et n'était plus l'objet du même respect. Aussi la tâche de ceux qui furent chargés de maintenir la tranquillité publique





fut-elle parfois particulièrement délicate et elle ne fut accomplie souvent qu'au prix de pénibles sacrifices: c'est ainsi que le nombre des allocations que la Fondation Alphonse Peyrat a dû accorder à ceux des agents de la Préfecture de Police, qui ont été frappés au cours de leur service, s'est-il considérablement relevé; il a été de 256 au cours de l'exercice 1918-1919 au lieu de 42 en 1915-1916 et de 51 en 1916 1917.- L'exercice 1919-1920, qui n'a comporté que 107 allocations eût permis de nous réjouir d'une amélioration, si nous n'avions eu à déplorer la mort de six victimes du devoir au lieu de trois qu'avait compté l'exercice précédent.

Ceux qui sont tombés pour la défense de l'ordre ont reçu, lors de leurs obsèques, le témoignage de l'affection attristée de la population et de la Municipalité Parisienne. Qu'il me soit permis, comme un dernier hommage à leur mémoire de citer ici leurs noms: c'est au cours de l'exercice 1918-1919, le sergent de ville Gazeau, tué à coups de revolver en assurant son service à l'arrêt de tramways à Neuilly, le gardien de la paix Lecaroux, le gardien de la paix Renaudet, tués en procédant à des arrestations; en 1919-1920, le brigadier Brossard, le gardien de la paix Bernard, tués également par des malfaiteurs qu'ils tentaient d'arrêter, le gardien Ducordeau, se noyant en portant secours à une personne en danger sur la Seine, le sergent de ville Gengler, écrasé en coopérant à un service d'incendie, l'Inspecteur Galatry, le sergent de ville Ollier, tués par des malfaiteurs qu'ils poursuivaient. Depuis, hélas, d'autres noms



sont venus s'ajouter à cette liste funèbre et nous sommes encore sous l'émotion que nous a causé récemment l'assassinat de trois des plus vaillants de nos Inspecteurs de la sûreté, dont nous aurons à reparler dans le compte-rendu de l'exercice en cours. Mais si ces deuils multipliés nous ont apporté trop fréquemment un sujet de tristesse, ils sont aussi pour le corps des gardiens de la Paix et des Inspecteurs un motif de légitime et douloureuse fierté.

Pendant l'exercice 1918-1919, la Fondation Peyrat a distribué 27.315 frs.

16345 frs à 225 gardiens de la Paix.

5000 frs à 3 veuves ou orphelins de gardiens de la paix, victimes du devoir.

300 frs aux mères de 2 gardiens de la paix

100 frs au père d'un gardien de la paix

1500 frs à 3 Inspecteurs de la Police Judiciaire.

1970 frs à 16 sergents de ville de banlieue.

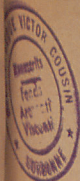
2000 frs à la Veuve d'un sergent de ville.

100 frs à la mère d'un matelot décédé en 1911.

Les motifs des allocations ont été les suivants:

Blessés par des manifestants	190
en capturant des chiens errants	20
en opérant des arrestations	25
en arrêtant des chevaux emportés	5
en portant secours à des personnes en danger	4
en intervenant dans des rixes	3

Dans l'exercice 1919-1920, la Fondation Peyrat a distribué 18440 frs



7020 frs à 79 gardiens de la paix.

4000 frs à 2 veuves de gardiens victimes du devoir

1000 frs aux parents de 4 gardiens de la paix victimes du Devoir.

2360 frs à 7 inspecteurs de la Police Judiciaire.

250 au père d'un Inspecteur victime du Devoir.

1200 frs à 8 sergents de ville.

2000 frs à la Veuve d'un sergent de ville Victime du Devoir.

500 frs à la mère d'un sergent de ville Victime du Devoir.

Les motifs des allocations ont été les suivants:

Blessés par des manifestants	57
en capturant des chiens errants	17
en opérant des arrestations	15
Veuves et parent des Victimes du Devoir	10
Blessé en 1918 par un projectile ennemi	1
Blessés par des chevaux emportés et des voitures	7

Le tableau suivant nous permettra de nous rendre compte des résultats qu'a donnés la Fondation Peyrat depuis qu'elle a été instituée.





8667

MOTIF DES ALLOCATIONS

ARRESTATIONS (Blessés en procédant à des arrestations de malfaiteurs)_____	10	35	9
MANIFESTATIONS (blessés par des manifestants)_____	47	100	1
CIRCULATION (blessés par des voitures et chevaux emportés)_____	1	3	13
PERSONNES EN DANGER (blessés en portant secours à des)_____	"	2	2
CHIENS ERRANTS (blessés en capturant des)_____	"	"	1
INCENDIES (blessés en éteignant des)_____	"	"	10
ALIENES (blessant en conduisant des)_____	"	"	2
IVRESSE, RIXES, VOIES DE FAIT (blessés par des individus étant en état d')_____	2	"	"
DESERTEURS (blessés en arrêtant des)_____	"	"	3
VICTIMES DU DEVOIR (allocations aux veuves et parents des)_____	3	3	

REPARTITION DES ALLOCATIONS

941 GARDIENS DE LA PAIX ont reçu _____	5.350."	7.315."	5.330."
124 Inspecteurs de Police ont reçu _____	1.140."	6.100."	450."
98 SERGENTS DE VILLE de banlieue ont reçu _____	"	1.210."	300."
12 GARDES REPUBLICAINS ont reçu _____	"	715."	"
13 SAPEURS POMPIERS ont reçu _____	"	100."	"
1 SOLDAT d'un régiment de dragons a reçu _____	"	"	100."
La MERE d'un matelot a reçu _____	"	"	"
1 FACTEUR des P.T.T. a reçu _____	"	"	"
2 GENDARMES ont reçu _____	"	5.450."	"
38 VEUVES et PARENTS de VICTIMES du DEVOIR ont reçu _____	9.000."	"	"
1 SURVEILLANT INFIRMIER a reçu _____	"	"	"
1 MECANICIEN du LABORATOIRE a reçu _____	"	"	"
1 BRIGADIER à la MORGUE a reçu _____	"	"	"
1 EMPLOYE à la FOURRIERE a reçu _____	"	"	"

- 7 -

Nombre par

1911 1912 1913 1914 1915 1916 1917



par années						Total des allocations des 10 années	Montant par années des allocations	
1915-1916	1916-1917	1917-1918	1918-1919	1919-1920				
9	9	8	25	15	255	1911:	15.490. ⁵	"
13	7	24	190	57	589	1911-12:	20.750.	"
2	14	9	6	8	149	1912-13:	16.314.65	"
1	1	3	4	"	39	1913-14:	10.735.	"
10	16	8	20	17	73	1914-15:	9.160.	"
2	1	"	"	"	19	1915-16:	6.990.	"
"	1	1	"	"	9	1916-17:	8.100.	"
"	"	"	3	"	58	1917-18:	20.820.	"
3	"	11	"	"	11	1918-19:	27.315.	"
2	8	8	8	10	47	1919-20:	18.440.	"
						Total	154.114.65	
Total des allocations de 1911 à 1919 - 1920.								
1915-1916	1916-1917	1917-1918	1918-1919	1919-1920				
3.590. ⁵	4.950. ⁵	4.960. ⁵	16.345. ⁵	7.020. ⁵			71.185. ⁵	"
430. ⁵	950. ⁵	670. ⁵	1.500. ⁵	2.370. ⁵			17.025. ⁵	"
300. ⁵	300. ⁵	750. ⁵	2.690. ⁵	1.200. ⁵			10.400. ⁵	"
"	"	"	"	"			1.125. ⁵	"
"	500. ⁵	"	"	"			3.700. ⁵	"
"	"	500. ⁵	"	"			100. ⁵	"
100. ⁵	"	"	"	"			1.000. ⁵	"
"	100. ⁵	100. ⁵	100. ⁵	100. ⁵			200. ⁵	"
"	"	"	"	"			2.250. ⁵	"
"	1.550. ⁵	2.250. ⁵	"	"			46.429.65	"
"	700. ⁵	9.200. ⁵	7.400. ⁵	7.750. ⁵			250. ⁵	"
"	250. ⁵	"	"	"			150. ⁵	"
"	"	150. ⁵	"	"			200. ⁵	"
"	"	200. ⁵	"	"			100. ⁵	"
"	"	100. ⁵	"	"				
						Total	154.114.65	



Tel est le bilan de nos efforts depuis dix ans. Mais si on ne devait mesurer les résultats de la Fondation Alphonse Peyrat qu'aux chiffres des sommes qu'elle a distribuées aux agents blessés en service, on ne reconnaîtrait pas tout son mérite et on ne rendrait pas une exacte justice à ses fondateurs. Leur souci le plus immédiat a bien été sans doute d'apporter un allègement à des souffrances subies à l'occasion de l'accomplissement du devoir, mais ils ont eu aussi comme but de provoquer l'esprit de dévouement et de sacrifice en apportant à ceux qui font abnégation de leur personne lorsque le danger se présente à eux la marque de solidarité qui leur est due: et c'est par là que l'on peut dire que l'oeuvre qu'ils ont réalisée revêt un caractère social et vraiment humain.

Aussi ont-ils eu la plus belle récompense qu'ils pouvaient ambitionner puisqu'il est permis de constater hautement, sans craindre de contradiction que par le courage et la fermeté d'âme dont ils ne cessent de faire preuve dans les circonstances les plus difficiles, les gardiens de la paix et les inspecteurs de la Préfecture de Police se sont toujours montrés, sans défaillance, dignes de la sollicitude de la population Parisienne, sollicitude dont la Fondation Alphonse Peyrat a été le plus éclatant témoignage.

Pour le Conseil d'Administration
Le Secrétaire,

Marc Honorat.

